

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement N° 06-2026

Règlement #06-2026 Règlement modifiant le règlement numéro 04-2022 règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval :

Qu'un **AVIS DE MOTION** fût fait lors à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026, à l'effet que le Conseil étudiera et adoptera à une séance subséquente le *Règlement #06-2026 modifiant le règlement numéro 04-2022 règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement #06-2026 est déposé. Ledit projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 1232, rang Saint-Pierre à Saint-Zéphirin-de-Courval, aux heures régulières de bureau.*

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Lundi, le 6 juillet 2026
Heure : 20 heures
Lieu : Mairie (1232, rang Saint-Pierre)

DONNÉ À SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 2 juin 2026



Hélène Chassé, *g.m.a.*
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

